

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

REVUE ECCLÉSIASTIQUE ET HISTORIQUE

Comprenant douze pages, publiée le 1er et le 15 de chaque mois.

Abonnement : Canada, \$1.00 par an. Etats-Unis, \$1.25. Etranger, 7 francs.

SOMMAIRE :—Lettre du cardinal Mercier et de ses prêtres au Pape—Les faits de Loublande—Mgr Joseph-Norbert Provencher—Le Sacré Cœur et la France—Les Soeurs de la Présentation au Pas—Nouveau Code de droit canonique et théologie morale—Vêtue au Carmel—Nouvelle école libre—Bibliographie—Ding! Dang! Dong!—R. I. P.

VOL. XVII

15 SEPTEMBRE 1918

No 18

LETTRE DU CARDINAL MERCIER ET DE SES PRÊTRES A SA SAINTÈTE BENOIT XV

Très Saint Père :

Désiré-Joseph, cardinal Mercier, archevêque de Malines, les vicaires généraux de l'église métropolitaine, les chanoines et le clergé de l'archidiocèse de Malines, déposent humblement aux pieds de Votre Sainteté l'expression de leur vénération, de leur filiale affection et aussi de leur reconnaissance. Au moment où ils vont appliquer pour leur propre conduite et le gouvernement de leur église le nouveau Code de droit canonique qu'ils ont reçu de Votre main, ils tiennent à exprimer au Souverain Pontife avec quel profond sentiment d'obéissance ils ont accueilli ce splendide monument de la sainte Eglise. Ils n'auront rien de plus à cœur que de faire en sorte que le nouveau Code ait pleine vigueur dans leur diocèse, et qu'il règle et défende, pour le bien des âmes, la discipline chrétienne.

Bien qu'il ne leur appartienne pas d'exalter par leurs louanges cet insigne témoignage de Votre sollicitude paternelle, il leur sera cependant permis d'accueillir ce bienfait avec joie et reconnaissance; il sera permis à des fils dévoués de se réjouir de ce qu'une oeuvre si grandiose, si féconde, si glorieuse pour l'Eglise, commencée par Votre prédécesseur, d'impérissable mémoire, ait été, par les soins et la volonté de Votre Sainteté, menée à une heureuse fin et imposée comme règle pour le gouvernement de l'univers catholique.

Ils ont éprouvé aussi une grande joie avec une très grande reconnaissance envers Votre Sainteté, à la nouvelle qui nous fut récemment transmise par le Saint-Siège, que les cloches et les orgues de nos églises de Belgique, seront conservées au culte catholique et à la vénération des fidèles. Il ne peut échapper à personne que si une grave injure a été épargnée à nos paroisses, nous le devons à l'énergie et à la prudence de